

la patate chaude. L'aspect positif de la digitalisation, c'est l'accès possible 24 h/24 à des plateformes, là où il fallait autrefois se déplacer aux heures d'ouverture des bureaux.

A contrario, quelles tâches vous semblent peser plus qu'avant ?

Ce qui pose problème, c'est l'avalanche de demandes d'informations des services de l'État, organismes, interprofessions, etc. Antipol, capacité à innover, consommation énergétique, activité environnement... J'ai recensé pas moins de neuf enquêtes obligatoires de l'Insee, qui, chacune, nécessitent deux à trois heures de saisie. Pour ne pas faire simple, le chiffre à rentrer varie. Un coup il faut donner le pourcentage d'accidents du travail, un coup les accidents en nombre d'heures non travaillées... S'ajoutent à cela les enquêtes de la Banque de France, celles des services vétérinaires, celles des autorités maritimes sur nos récoltes d'algues et, bien sûr, toutes les déclarations extra-financières nouvelles liées à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Pour Hénaff (250 salariés), cela représente au moins un demi-poste à temps plein.

Qu'est-ce qui, selon vous, pourrait simplifier la vie des entreprises ?

La RSE, justement, peut être une opportunité pour mettre de l'ordre en synthétisant toutes les données de l'entreprise dans un même tableau de bord. Cela requiert des outils logiciels et, surtout, des compétences. En outre, il est crucial que les services de l'État communiquent entre eux, de façon à mettre fin aux déclarations redondantes qui alourdissent la charge mentale des équipes.



Sources : Rapport de la délégation aux entreprises du Sénat, Légifrance - Photo Lionel Le Saux

Valérie Cudennec-Riou

● 400 000. C'est le nombre de normes auxquelles doivent se plier, en France, les seules ETI (entreprises de taille intermédiaire, de 250 à 4 999 salariés), selon une étude inédite publiée, mi-juin, par leur mouvement (Meti). Si l'on y ajoute les 720 nouveaux textes réglementaires (arrêtés, décrets) pondus chaque année, cela représente un coût de 28 milliards d'euros par an. « soit 2,6 % de leur chiffre d'affaires », a-t-il calculé.

Déjà décrié, en 1966, par Georges Pompidou (« Il y a trop de lois, trop de textes, trop de règlements dans ce pays »), ce « mal français » n'a cessé d'être combattu, à grand renfort... de lois. On se souvient du « choc de simplification » brandi par François Hollande, en 2013, ou de la circulaire d'Édouard Phi-

lippe prévoyant, en 2017, « la compensation de toute nouvelle norme par la simplification d'au moins deux normes existantes ».

L'application des normes coûte 60 milliards par an

Qu'en est-il aujourd'hui ? En 2022, pas moins de 1 200 nouveaux articles de loi (+ 66 % en vingt ans) et 69 096 pages PDF de réglementations nouvelles (+ 50 %) ont été publiés au Journal Officiel, selon le dernier rapport gouvernemental de suivi de l'activité normative. Depuis 2002, le code de l'environnement s'est épaissi de 653 %, le code du commerce de 364 % et le code de la consommation de 311 %. Selon un récent rapport de la délégation aux entreprises du Sénat, l'application des normes coûte 60 milliards par an à la France, soit 3 % du PIB. Pharaonique.

« Si on continue comme ça, on court droit à la catastrophe », a alerté Geoffroy Roux de Bézieux, alors président du Medef, début avril, dans L'Opinion, estimant que « les entreprises ne sont plus en capacité d'assumer tout ça ». C'est d'autant plus vrai en Bretagne où neuf entreprises sur dix sont des TPE de moins de dix salariés.

Des entrepreneurs « découragés »

Au sein de la cellule d'aide aux TPE-PME de la Confédération des petites

et moyennes entreprises (CPME) du Morbihan, Claude Dozoul, président et Tiphaine Le Maguet, juriste, ressentent le « découragement »

« L'État nous oblige, via ses enquêtes de l'Insee, à ressaisir, tous les trois mois, les informations dont il dispose déjà. »

EMMANUELLE QUIETMEYER
ET JACKY PRIGENT
DU GROUPE TÉLÉGRAMME

d'entrepreneurs qui peinent à faire face aux « règles sociales qui changent tous les quatre matins, aux appels d'offres ingérables, à la complexité des dossiers de subventions, aux contraintes réglementaires pas adaptées à la taille de leur entreprise ». La charge administrative mobilise « un tiers de leur temps, entravant leur développement et leur compétitivité, et la dématérialisation des procédures n'a rien arrangé », tempêtent-ils.

Dématérialisation : pas la panacée

À l'échelle d'une ETI comme Le Télé-

gramme (550 salariés), ce fardeau paperassier occupe, à l'année, l'équivalent d'un poste à temps plein.

« En passant de déclarations sociales au format papier, annuelles, à la déclaration sociale nominative unique, en ligne, on espérait éviter les doublons, les données concernant chaque salarié étant, à présent, recensées dans un même document pour tous les services de l'État - Assurance-maladie, Urssaf, caisses de retraite, Pôle emploi, etc. Or, non seulement le contrôle désormais mensuel de ces données nous incombe mais l'État nous oblige, via ses enquêtes de l'Insee, à ressaisir, tous les trois mois, les informations dont il dispose déjà », déplorent Emmanuelle Quietmeyer, directrice administrative et financière de la branche médias du groupe Télégramme, et Jacky Prigent, gestionnaire de paie. Consommations d'énergies, bilan carbone... La RSE (responsabilité sociale des entreprises) apporte son lot de contraintes. Et ce, avant même le passage progressif, à partir du 1er juillet 2024, à la facturation électronique, futur « casse-croûte » pour toutes les entreprises assujetties à la TVA...

« Si on continue comme ça, on court droit à la catastrophe. Les entreprises ne sont plus en capacité d'assumer tout ça. »

GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX
(QUAND IL ÉTAIT PRÉSIDENT
DU MEDEF)

Répondez à notre appel à témoignages

